

**NOM : LEROY**  
**PRÉNOM : YANN**  
**E-MAIL : yann.leroy@univ-lorraine.fr**

**X** MAITRE DE CONFÉRENCES

MCF-HDR

PROFESSEUR

---

**AXES DE RECHERCHE : Droit du travail, théorie du droit**

---

**PUBLICATIONS :**

- **Ouvrages**  
*L'effectivité du droit au travers d'un questionnement en droit du travail*, Thèse de doctorat, LGDJ, Bibliothèque de droit social, tome 55, 2011
- **Articles**
- **2016** : - *Age du salarié*, Répertoire de droit du travail, fascicule refondu, Dalloz, avril 2016.
- **2015** : - *Age et emploi : entre obligations et opportunités*, Chroniques du Travail, Revue Aix-Marseille Université, décembre 2015, n° 5, p. 56.
  - *Rupture conventionnelle : la voie est libre ! Cour de cassation (Ch. Soc.) 25 mars 2015*, Droit ouvrier, juin 2015, p. 362.
  - *Rupture conventionnelle et licenciement : deux mondes à part ?*, Semaine sociale Lamy, 9 mars 2015, n° 1667, p. 7.
- **2014** : - *Accord national interprofessionnel : de la loi négociée à la loi contestée*, Civitas Europa, décembre 2014, n° 33, p. 71.
  - *Rupture conventionnelle : hors du vice du consentement, point de salut !*, Semaine sociale Lamy, 10 février 2014, n° 1617, p. 6.
- **2013** : - *Ruptures conventionnelles non homologuées et droit du licenciement économique*, Revue de Droit du Travail Dalloz, Revue de Droit du Travail Dalloz, décembre 2013, p. 764.
  - *La Cour de cassation à la rencontre de la rupture conventionnelle*, Revue de Jurisprudence Sociale, octobre 2013, p. 579.
  - *Un pas de plus vers la responsabilisation des sociétés-mères. C.A. Paris – pôle 6 – chambre 1 – 28 janvier 2013 (RG n° 12/18102)*, Droit ouvrier, juin 2013, p. 374.
- **2012** : - *Qui a dit qu'il n'y avait plus de saison ? Variations sur le contrat saisonnier*, Bulletin social Francis Lefebvre, juillet 2012, p. 381.
  - *La limite d'âge des pilotes de ligne : un dispositif discriminatoire*, 20<sup>ème</sup> conférence internationale organisée par l'université des Emirats arabes unis, Conference papers, part 3, 2012, p. 143.
  - *La rupture conventionnelle du contrat de travail : regards sur le contentieux quatre ans après sa mise en place*, Revue de Jurisprudence Sociale, avril 2012, p. 249.

- *Mail personnel, pas de sanction ! Cass. soc. 5 juill. 2011, n° 10-17.284, in Chronique de droit du travail, Petites affiches, 24 juillet 2012, n° 147, p. 10.*

- *De l'importance du plan de sauvegarde de l'emploi, Droit ouvrier, 2012, p. 427.*

- *La prévention contre les risques psychosociaux au travail dans les accords collectifs, Revue RISEO, 2012-1, <http://www.riseo.fr/>.*

2011 : - *L'impact du droit communautaire sur l'approche de la Cour de cassation en matière de différences de traitement fondées sur l'âge. Cass. soc. 11 mai 2010, n° 08-43681 et 08-45307, in Chronique de droit du travail, Petites affiches, 7 juin 2011, n° 112, p. 10.*

- *Age du salarié, Répertoire de droit du travail, Dalloz, septembre 2011.*

- *La notion d'effectivité du droit, Revue Droit & Société, 2011, vol. 79, p. 715.*

2010 : - *La discrimination fondée sur l'âge : un principe général encore fragile, Revue de Jurisprudence Sociale, décembre 2010, p. 799.*

- *L'obligation de reclassement : l'indispensable préalable à tout licenciement pour motif économique. Cass. soc., 25 nov. 2009, n° 08-42755, in Chronique de droit du travail, Petites affiches, 22 octobre 2010, n° 207.*

- *Concours réel de fautes en droit du travail : une seule sanction possible, Revue de Droit du Travail Dalloz, juillet/août 2010, p. 443.*

- *La spécificité de la discrimination liée à l'âge. CJCE 5 mars 2009, aff. C-388/07, Age Concern England, in Chronique de droit du travail, Petites affiches, 10 mai 2010, n° 92, p. 7.*

- *Stockage de fichiers informatiques personnels et licenciement du salarié, Revue de Droit du Travail Dalloz, avril 2010, p. 235.*

- *Un rapport de plus critiquant l'inefficacité économique du droit du travail..., JCP S, 23 mars 2010, n° 12, act. 150, p. 5.*

- *La communication syndicale à l'heure d'Internet, Revue de Jurisprudence Sociale, janvier 2010, p. 3.*

- *A propos de quelques accords collectifs relatifs à l'emploi des seniors..., Revue de Droit du Travail Dalloz, janvier 2010, p. 34.*

2007 : *La discrimination indirecte en droit du travail : un mécanisme réversible, in Annales de la Faculté de Droit Economie et Administration de Metz, 2007, n° 7, Actes des Septièmes journées d'études du Pôle européen Jean Monnet, Université de Metz, p. 511.*

2006 : *L'utilisation dans l'entreprise de la messagerie électronique et d'Internet à des fins personnelles, Bulletin social Francis Lefebvre, avril 2006, p. 209.*

2004 : *La compétence territoriale des conseils de prud'hommes en droit interne, Les chroniques de jurisprudence sociale du CERIT, n° 29, février 2004.*

2003 : *Etude sur les conditions de travail et de santé au travail dans les Centres d'Appels Téléphoniques Lorrains, en collaboration avec l'A.R.A.C.T. et la D.R.T.E.F.P., octobre 2003.*

2002 : *L'égalité professionnelle : vers une approche générale et concrète*, Revue de Jurisprudence Sociale, novembre 2002, p. 887.

2001 : - *Les éléments d'appréciation de la discrimination indirecte en matière d'égalité entre hommes et femmes*, Droit ouvrier, mai 2001, p. 229.

- *Le comportement des chauffeurs, cause de licenciement*, Les chroniques de jurisprudence sociale du CERIT, n° 28, mars 2001.

- *Le dénigrement de l'entreprise, cause de licenciement*, Les chroniques de jurisprudence sociale du CERIT, n° 26, mars 2001.

- Communications avec actes

- nationales

- 3-4 novembre 2011 – Saint-Etienne : colloque sur les restructurations organisé par l'Institut du Travail de Saint-Etienne, conférence intitulée *De l'importance du plan de sauvegarde de l'emploi*, Droit ouvrier, 2012, p. 427.

- 13 décembre 2010 – Nancy : colloque « Autour des risques psychosociaux » organisé par le CERIT-CRDP, conférence intitulée *Lecture de quelques accords collectifs relatifs au risques psychosociaux*, Revue RISEO, 2012-1, <http://www.riseo.fr/>.

- 8 septembre 2006 – Nancy : XXVI<sup>e</sup> Journées de l'Association d'Économie Sociale, organisés par le Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (CNRS, Université Nancy 2 et Université Louis Pasteur de Strasbourg), conférence intitulée *Réflexions juridiques autour de l'inefficacité du droit du travail*, in C. Bourreau-Dubois et B. Jeandidier (Dir.), *Économie sociale et droit*, L'Harmattan, tome 1, p. 65.

- internationales

- 25-27 avril 2011 – Abu Dhabi (Emirats arabes unis) : colloque international « Investment rules under the national legislations and international agreements and their impact on the economic development in the United Arab Emirates », conférence intitulée *Les limites d'une analyse de l'efficacité économique du droit : l'exemple du droit du travail français*, 19<sup>ème</sup> conférence internationale organisée par l'université des Emirats arabes unis, Conference papers, part 4, 2011, p. 403.

- 23-25 avril 2012 – Dubaï (Emirats arabes unis) : colloque international « Civil aviation laws under the national legislations and the international conventions », conférence intitulée *La limite d'âge des pilotes de ligne : un dispositif discriminatoire*, 20<sup>ème</sup> conférence internationale organisée par l'université des Emirats arabes unis, Conference papers, part 3, 2012, p. 143.

- Communications sans actes

- nationales

- 5 juillet 2016 – Strasbourg : colloque « Où va le travail ? », organisé par l'Institut du travail de Strasbourg, table ronde intitulée *Où s'arrête le travail ?*

- 1<sup>er</sup> juillet 2015 – Nancy : colloque « Où va le dialogue social ? », organisé par l'IRT de Nancy, conférence intitulée *L'efficacité du dialogue social*.
  - 18 mai 2015 – Marcy l'Etoile : Séminaire de clôture du cycle de perfectionnement d'inspecteurs du travail stagiaires sur « L'effectivité du droit du travail », organisé par l'INTEFP, conférence intitulée *Pour une vision renouvelée de la notion d'effectivité du droit*.
  - 11 septembre 2014 – Metz : colloque « X, Y, Z... Comment mieux accompagner les générations au travail ? », organisé par l'ARACT Lorraine et le CNAM, conférence intitulée *Age et emploi : entre obligations et opportunités*.
  - 11 décembre 2013 – Strasbourg : table ronde sur « La rupture conventionnelle : état des lieux du contrôle et de la pratique », organisée par l'Equipe de droit social DRES UMR 7354, avec le soutien de l'AFDT, conférence intitulée *La rupture conventionnelle au prisme du contentieux*.
  - 10 décembre 2012 – Nancy : colloque « La rupture conventionnelle du contrat de travail », organisé par le CERIT-IFG, conférence intitulée *Le consentement du salarié dans la conclusion d'une rupture conventionnelle*.
  - 12 septembre 2011 – Nancy : rendez-vous organisé par le CERIT, conférence intitulée *L'effectivité du droit du travail*.
  - 13 avril 2011 – Epinal : colloque « Les discriminations liées à l'âge dans les relations de travail » organisé par le CEJ d'Epinal, conférence intitulée *La discrimination fondée sur l'âge : un principe général encore fragile*.
  - 25 février 2011 – Nancy : colloque « Santé au travail » organisé par l'ISCRIMED-IFG, conférence intitulée *L'actualité jurisprudentielle de l'inaptitude du salarié*.
  - 12 décembre 2008 – Metz : participation à la table ronde « Maintien dans l'emploi » aux Assises Régionales pour l'emploi des seniors organisées par la D.R.T.E.F.P. Lorraine.
- Internationales
- 13 janvier 2014 – Louvain la Neuve (Belgique) : séminaire « L'effectivité du droit » organisé par l'atelier de droit social de la Faculté de droit UCL, conférence intitulée *L'effectivité du droit du travail*.

---

## **AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES :**

### ***Conventions de recherche réalisées :***

- *Analyse des accords d'entreprise d'aménagement et de réduction du temps de travail pour le compte de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Lorraine (2000-2002)*

J'ai procédé à l'analyse détaillée de plus de mille accords d'entreprise d'aménagement et de réduction du temps de travail conclus en Lorraine, afin d'identifier le volume de la réduction du temps de travail, les dispositifs retenus par les partenaires

sociaux (jours de réduction du temps de travail, cycle, modulation, etc.), l'impact sur les rémunérations (période de gel des salaires...), etc.

- *Projet « Multinotes »*, élaborée par le Professeur Gilles Goubeaux (2001-2003)

Ce projet avait pour ambition de réaliser un site Internet contenant les arrêts rendus par la Cour de cassation ayant donné lieu à au moins quatre commentaires différents, en proposant un résumé de la décision et de chacun des commentaires. A la demande du Professeur Goubeaux, j'ai élaboré la procédure de saisie des notes, ainsi que la plupart des notes elles-mêmes, en droit civil, commercial ou social.

- *La prise en compte de la vie familiale du salarié dans les normes légales et conventionnelles du travail*, recherche réalisée pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales par Alexia Gardin (CERIT-CRDP), avec la collaboration de Yann Leroy, sous la responsabilité scientifique du Professeur Catherine Marraud, directrice du CERIT-CRDP (2001-2002)

La recherche visait à déterminer de quelle manière et dans quelle mesure le droit du travail, appréhendé au travers de ses sources tant légales que conventionnelles, se sait de la dimension familiale de la vie des salariés et parvient à faciliter la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle. J'ai, pour ma part, analysé les normes conventionnelles (conventions collectives nationales, accords de branche, accords d'entreprise) afin de mettre au jour les dispositifs susceptibles de contribuer à une telle conciliation entre vie familiale et vie au travail.

Le rapport intégral de cette recherche a été publié dans les Dossiers d'études de la C.N.A.F. : A. Gardin, avec la collaboration de Yann Leroy, *La prise en compte de la vie familiale du salarié dans les normes légales et conventionnelles du travail*, Dossiers d'études, Allocations familiales, n° 45, juin 2003 (91 pages)

La note de synthèse de ce rapport de recherche a été publiée dans *Droit Social*, septembre-octobre 2002, p. 854.

- *Etude sur les conditions de travail et de santé au travail dans les Centres d'Appels Téléphoniques Lorrains*, pour le compte de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Lorraine, étude réalisée en collaboration avec l'ARACT Lorraine, la Médecine du Travail et le CERIT-CRDP (2002-2003)

La réalisation et la rédaction de cette étude ont été effectuées par le Docteur Brigitte Poupel (médecin inspecteur régional), Jean-Michel Schweitzer (ARACT Lorraine), Yann Leroy (CERIT-CRDP) et Jean-Marie Scheer (DRTEFP Lorraine). J'avais l'entière responsabilité de la partie juridique de l'étude consistant dans l'analyse du cadre réglementaire et conventionnel de la relation employeur-salarié dans les entreprises sélectionnées. Ce travail consistait en une étude des documents juridiques relatifs à l'entreprise concernée, mis à disposition par l'Inspection du travail (convention collective de branche, accords d'entreprise, règlement intérieur, procès-verbaux des réunions des institutions représentatives du personnel, etc.), afin de porter un regard sur les conditions de travail et de santé au travail dans les entreprises disposant d'un centre d'appel téléphonique.

- *L'argumentation judiciaire en droit du travail*, recherche réalisée par Frédéric Géa (CERIT-CRDP) et subventionnée par la Mission de recherche Droit et Justice et l'ANR (2005-2008)

Ce programme a pour objet, à travers notamment l'examen des arrêts d'appel rendus en matière de relations individuelles de travail, d'identifier les arguments invoqués par les magistrats au titre de la justification de la prémisse normative de leur raisonnement, tel qu'il est présenté dans le cadre de leurs décisions. Un dispositif informatisé a été mis en place permettant de rassembler les décisions se rapportant à tel ou tel argument ou raison. L'ambition de ce programme est l'élaboration d'une théorie descriptive de l'argumentation judiciaire. J'ai, pour ma part, étudié plusieurs centaines d'arrêts d'appel, portant notamment sur le licenciement pour motif économique, et identifié les types d'arguments invoqués par les juges.

- *Etude juridique sur l'emploi des seniors*, recherche réalisée par Yann Leroy (CERIT-CRDP) et subventionnée par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Lorraine et la Région Lorraine (2008-2009)

Suite au lancement par le Ministère de l'Emploi, d'un plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors, en 2006, le CERIT-CRDP a estimé opportun de procéder à un examen approfondi de l'ensemble des règles de droit du travail concernant l'emploi des seniors. En effet, si de nombreuses études sociologiques ont été menées sur ce sujet, il manque, *a priori*, un regard juridique d'ensemble sur cette question. J'ai donc proposé d'analyser la problématique de l'emploi des seniors à partir de trois angles distincts. En premier lieu, il s'agit d'étudier la façon dont les partenaires sociaux se saisissent de la question de l'emploi des seniors. L'étude a servi à vérifier notamment si l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 et les plans nationaux d'action se traduisent par des engagements ou par la mise en place, dans les entreprises, de dispositifs permettant d'atteindre les objectifs fixés. Deuxièmement, il apparaît pertinent d'aborder la question du traitement des salariés âgés lors de restructurations d'entreprise. L'analyse de plans de sauvegarde de l'emploi peut, à ce sujet, renseigner utilement sur la manière dont cette catégorie particulière de travailleurs est, ou non, prise en compte lorsque de telles décisions sont mises en œuvre par les dirigeants d'entreprise. Enfin, une analyse du contentieux relatif aux travailleurs seniors est opportune, afin de voir si les juges tiennent compte, ou non, de l'âge avancé des salariés dans leurs décisions et, si oui, de quelles façons. En parallèle, une étude de la jurisprudence concernant l'ensemble des dispositifs mis en place en faveur de cette catégorie de salariés pourrait apporter d'intéressants résultats. J'ai assumé l'entière responsabilité scientifique de cette recherche dont le rapport final a été remis en novembre 2009.

- *Etude juridique sur les ruptures conventionnelles en Lorraine*, recherche pilotée par Yann Leroy et subventionnée par la DIRECCTE de Lorraine (2011-2012)

Ce projet collectif de recherche visait à appréhender tant sous l'angle théorique (ou analytique) que sous l'angle pratique le dispositif de la rupture conventionnelle, consacré par la loi du 25 juin 2008. Ce dispositif apparaît plus que jamais en attente d'approfondissement théorique – d'un approfondissement théorique, précisons-le, qui tient à distance la tentation dogmatique, qu'elle vise à déstabiliser le dispositif ou, au

contraire, à la conforter. Le besoin d'un approfondissement dans l'analyse du dispositif de la rupture conventionnelle s'avère d'autant plus manifeste que toute appréciation – tout jugement – sur le respect des règles juridiques en la matière ou quant aux éventuels détournements du dispositif procède, en tant que telle, d'une analyse qui ne saurait relever de l'ordre de l'intuition. Si méconnaissance des règles il y a, si fraude il y a, ce n'est que sur la base d'une analyse rigoureuse et scientifique que celle-ci peut être caractérisée. Le constat d'une certaine insuffisance au plan analytique se double d'une relative méconnaissance de la manière dont les employeurs et les salariés mettent en œuvre, en pratique, la rupture conventionnelle.

---

#### **(CO)DIRECTION DE THÈSE(S) :**

---

**ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT : droit du travail (Licence professionnelle, Master 2), introduction au droit (L1), droit social européen (Master 1)...**

---

#### **RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES :**

Depuis décembre 2009 : membre élu au conseil d'administration de l'Institut Régional du Travail.

Depuis septembre 2010 : directeur de la Licence professionnelle Collaborateur droit social

Septembre 2010 – août 2014 : directeur du Diplôme d'études sociales.

Depuis février 2012 : membre élu au conseil de pôle scientifique SJPEG de l'Université de Lorraine.

Depuis mars 2013 : directeur de l'Institut Régional du Travail et membre de droit du conseil du Collegium DEG de l'Université de Lorraine.

Depuis janvier 2016 : membre du bureau de la conférence des directeurs d'Instituts du travail.

---

#### **DIVERS :**